|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 8-10 juin 2011** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Révision 1 au****Document RAG11-1/1-F** |
| **6 juin 2011** |
| **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau des radiocommunications |
| rapport à la dix-huitième réunion du groupeconsultatif des radiocommunications |

# 1 Introduction

Le présent rapport vise à faire le point et à donner des informations générales sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la 18ème réunion du GCR (voir la Circulaire [CA/194](http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0194/en) du 17 décembre 2001), afin d'aider les participants lorsqu'ils examineront les points correspondants de l'ordre du jour.

Des rapports distincts seront soumis pour certains points de l'ordre du jour.

# 2 Questions relatives au Conseil

La présente section traite des questions pertinentes examinées par le Conseil à ses sessions de 2010 (voir le lien: <http://www.itu.int/council/C2010/> et <http://www.itu.int/council/cext-2010/>).

## 2.1 Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite

Le Conseil a pris note du rapport d'activité sur la mise en oeuvre du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (Document [C10/14](http://www.itu.int/md/S10-CL-C-0014/en)). Il est indiqué dans ce rapport que 99% des factures établies en 2008/2009 et exigibles au 31 décembre 2009 ont été payées et que s'agissant des chiffres du budget relatifs aux recettes tirées du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, l'objectif a été dépassé. On considère que ces résultats positifs montrent que les Etats Membres sont véritablement unanimes quant à la pertinence de la Décision 482 (modifiée en 2008) et souscrivent en général aux principes qui y sont énoncés.

En ce qui concerne les arriérés pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, il est relevé dans le rapport que sur les 28 administrations/opérateurs qui avaient droit à une révision de leurs factures, 18 ont réglé leurs dettes et deux ont signé des plans d'amortissement.

Le Conseil a décidé d'inclure le rapport d'activité sur la mise en oeuvre du recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite dans le même document que celui décrivant déjà la situation concernant les arriérés de l'Union, à condition que la Décision 482 reste inchangée.

L'adoption de la Décision 482 relative au recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification relative aux réseaux à satellite a incontestablement abouti aux résultats escomptés en limitant, notamment, les fiches de notification relatives à la coordination aux projets ayant le plus de chances de se concrétiser. Grâce à cette décision, le problème de l'arriéré dans le traitement des fiches de notification relative aux réseaux à satellite qui persiste depuis le début des années 90 en raison du flux de «satellites fictifs» notifiés a été résolu et il n'y a plus d'arriéré dans aucune des procédures du BR depuis la fin 2010.

Cependant, la Décision 482 n'a pas permis de résoudre le problème des «satellites fictifs» dans son intégralité, loin s'en faut: un grand nombre de réseaux à satellite sont inscrits dans le Fichier de référence, mais ne sont plus utilisés, de sorte qu'ils empêchent artificiellement de nouveaux réseaux d'avoir accès aux ressources spectre/orbites. Depuis 2009, le BR s'emploie à mettre en oeuvre, le cas échéant, la suppression des assignations de fréquence inutilisées du Fichier de référence, lorsque ces assignations ne sont pas utilisées normalement. Ces initiatives ont conduit à la suppression, en totalité ou en partie, de 83 réseaux à satellite au cours des deux dernières années. Ce résultat, même s'il est non négligeable, est insuffisant compte tenu du nombre de réseaux à satellite notifiés en cours d'inscription dans le Fichier de référence (environ 250 par an).

En raison de l'encombrement manifeste des ressources spectre/orbites, de plus en plus de réseaux à satellite ne peuvent accéder à ces ressources, ou ne peuvent le faire que dans des conditions précaires (c'est‑à‑dire sous réserve de ne pas causer de brouillages préjudiciables aux réseaux inscrits dans le Fichier de référence, ou de ne pas prétendre à une protection vis-à-vis de ces réseaux). En conséquence, il conviendrait de réfléchir à des moyens plus efficaces d'empêcher les «satellites fictifs» de rester dans le Fichier de référence.

La Décision 482 repose sur les coûts encourus pour le traitement des fiches de notification relatives aux nouveaux réseaux à satellite jusqu'à l'inscription des renseignements dans le Fichier de référence international des fréquences. Or, les coûts afférents à la tenue à jour de ces renseignements pendant toute la durée de vie du réseau n'ont pas été pris en compte, alors même que ces renseignements sont pris en considération lors de l'examen technique de nouveaux réseaux à satellite et que les calculs de compatibilité effectués par le BR portent à la fois sur les nouveaux réseaux et sur les réseaux déjà inscrits dans le Fichier de référence. En conséquence, on peut conclure que les nouveaux venus sont soumis à des contraintes financières plus importantes que celles qui pèsent sur les réseaux en place, dont beaucoup ont été inscrits avant l'entrée en vigueur de la Décision 482.

Afin d'assurer une répartition plus équitable des coûts globaux de traitement entre les utilisateurs de systèmes à satellites, s'agissant en particulier des coûts afférents à la tenue à jour des assignations de fréquence pendant la durée de vie d'un réseau à satellite, on pourrait envisager d'élaborer un modèle de droits à acquitter qui engloberait des redevances annuelles (correspondant aux coûts encourus par le Bureau pour tenir à jour les renseignements dans le Fichier de référence).

Cette question relève de la compétence du Conseil de l'UIT et, par la suite, de celle de la CMR s'agissant du statut des assignations en cas de non-paiement. Toutefois, il serait utile de connaître l'avis du GCR sur cette question, étant donné qu'elle a des incidences sur l'efficacité d'utilisation des ressources spectre/orbites.

## 2.2 Nouveaux groupes de travail du Conseil

Lors de sa session extraordinaire tenue en 2010, le Conseil a mis en oeuvre les mesures préconisées par la Conférence de plénipotentiaires de 2010 (PP-10). Il a notamment créé le Groupe de travail du Conseil sur une constitution stable (Résolution 163 (Guadalajara, 2010)) et a autorisé le Groupe du Conseil sur le Règlement financier et questions de gestion financière associées (FINREGS) à effectuer des travaux préparatoires sur le nouveau Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIQA) (Résolution 162 (Guadalajara, 2010)).

## 2.3 Elaboration du projet de budget pour 2012-2013

Le projet de budget est en cours d'élaboration et des précisions seront fournies dans un document distinct.

# 3 Résultats de la PP-10

## 3.1 Plan stratégique pour la période 2012-2015 ([Résolution 71 (Rév. Guadalajara 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res71))

Le but stratégique du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) est triple, comme suit:

• Garantir l'exploitation exempte de brouillages des systèmes de radiocommunication par l'application du Règlement des radiocommunications et d'Accords régionaux, ainsi que par la mise à jour judicieuse et en temps opportun de ces instruments dans le cadre des processus des conférences mondiales et régionales des radiocommunications.

• Elaborer des Recommandations pour garantir le niveau de fonctionnement et la qualité nécessaires lors de l'exploitation des systèmes de radiocommunication.

• Rechercher des solutions pour assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, et promouvoir la souplesse qui permettra une expansion future et de nouveaux progrès technologiques.

|  |
| --- |
| Les objectifs et les produits du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) sont les suivants:Objectif 1 – Coordonner: Encourager, favoriser et assurer la coopération et la coordination entre tous les Etats Membres dans le processus de prise de décisions concernant les questions de radiocommunication, avec la participation, si nécessaire, des Membres de Secteur et des Associés. Produits: Conférence mondiale des radiocommunications; Conférence régionale des radiocommunications; Assemblée des radiocommunications; Groupe consultatif des radiocommunications et Comité du Règlement des radiocommunications.Objectif 2 – Traiter: Satisfaire les besoins des membres en ce qui concerne l'accès au spectre et aux orbites et l'exploitation, en application de la Constitution, de la Convention et du Règlement des radiocommunications compte tenu, notamment, de l'accélération de la convergence des services de radiocommunication. Produits: Traitement des fiches de notification (services spatiaux et services de Terre) et autres activités connexes. Amélioration (par exemple convivialité) du logiciel du Bureau des radiocommunications.Objectif 3 – Produire: Produire des Recommandations sur les services de radiocommunication, afin d'assurer la connectivité et l'interopérabilité en utilisant des télécommunications/TIC modernes et de favoriser l'utilisation optimale des ressources que constituent le spectre et les orbites. Produits: Commissions d'études, groupes de travail, groupes d'action et groupes mixtes.Objectif 4 – Informer: Répondre aux besoins des membres en diffusant l'information et le savoir-faire sur les questions de radiocommunication, grâce à la publication et à la diffusion des documents pertinents (par exemple des publications de service, des rapports ou des manuels), au besoin, en coordination et en collaboration avec les autres Bureaux et le Secrétariat général. Produits: Publications UIT-R.Objectif 5 – Apporter une assistance: Fournir un appui et une assistance aux membres, essentiellement aux pays en développement, pour les questions de radiocommunication, l'infrastructure des réseaux d'information et de communication et les applications associées, en particulier pour ce qui est de: a) la réduction de la fracture numérique; b) l'accès équitable au spectre des fréquences radioélectriques et aux orbites de satellite; et c) la formation et l'élaboration de matériels didactiques aux fins du renforcement des capacités. Produits: Assistance aux membres, en particulier aux pays en développement et aux PMA. Liaison/appui concernant les activités de développement et séminaires. |

## 3.2 Plan financier pour 2012-2015 (Décision 5 (Rév. Guadalajara, 2010))

PLAN FINANCIER POUR 2012-2015: RECETTES ET DÉPENSES

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Budget2008−2009 | Budget 2010−2011 | Budget2008−2011 |  |  |  |
|  |  |  |  |  | Prévisions 2012−2015 |
|  |  |  |  |  | Ecart % |
|  | **RECETTES** |  |  |  |  |  |  |
| А. | Contributions mises en recouvrement |  |  |  |  |  |  |
| А.1 | Contributions des Etats Membres | 217 194 | 221 328 | 438 522 | 431 367 | −7 155 | −1,6% |
| А.2 | Contributions des Membres des Secteurs | 36 833 | 35 162 | 71 995 | 62 932 | −9 063 | −12,6% |
| А.3 | Associés | 2 867 | 3 358 | 6 225 | 6 428 | 203 | 3,3% |
|  | **Total des contributions mises en recouvrement** | **256 894** | **259 848** | **516 742** | **500 727** | **−16 015** | −3,1% |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| В. | Recouvrement des coûts |  |  |  |  |  |  |
| В.1 | Coûts d'appui aux projets | 2 000 | 2 700 | 4 700 | 7 000 | 2 300 | 48,9% |
| В.2 | Ventes de publications | 24 000 | 30 000 | 54 000 | 69 000 | 15 000 | 27,8% |
| В.3 | ITU TELECOM | 7 452 | 6 285 | 13 737 | 10 000 | −3 737 | −27,2% |
| В.4 | Fiches de notification de réseaux à satellite | 14 000 | 16 000 | 30 000 | 28 000 | −2 000 | −6,7% |
| В.5 | Autres (registres …) | 1 149 | 698 | 1 847 | 2 000 | 153 | 8,3% |
|  | **Total recouvrement des coûts** | **48 601** | **55 683** | **104 284** | **116 000** | **11 716** | 11,2% |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| C. | Produits des intérêts | 5 000 | 5 000 | 10 000 | 12 000 | 2 000 | 20,0% |
| D. | Autres recettes | 2 000 | 2 000 | 4 000 | 3 280 | −720 | −18,0% |
| E. | Fonds de réserve | 10 108 | 10 108 | 20 216 | 0 | −20 216 | n/a |
| **TOTAL DES RECETTES** | **322 603** | **332 639** | **655 242** | **632 007** | **−23 235** | **−3,5%** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | **DÉPENSES \*** |  |  |  |  |  |  |
| 1 | Dépenses de personnel | 206 351 | 206 093 | 412 444 | 389 032 | −23 412 | −5,7% |
| 2 | Autres dépenses de personnel | 58 330 | 67 310 | 125 640 | 126 519 | 879 | 0,7% |
| 3 | Frais de mission | 10 060 | 10 674 | 20 734 | 20 734 | 0 | 0,0% |
| 4 | Services contractuels | 11 634 | 14 142 | 25 776 | 27 770 | 1 994 | 7,7% |
| 5 | Location et entretien | 13 051 | 11 065 | 24 116 | 22 013 | −2 103 | −8,7% |
| 6 | Matériels et fournitures | 4 045 | 3 454 | 7 499 | 6 779 | −720 | −9,6% |
| 7 | Acquisitions | 7 121 | 6 799 | 13 920 | 13 430 | −490 | −3,5% |
| 8 | Services fournis au public | 6 564 | 5 979 | 12 543 | 11 728 | −815 | −6,5% |
| 9 | Audit et divers | 5 447 | 7 123 | 12 570 | 14 002 | 1 432 | 11,4% |
| **TOTAL DES DÉPENSES** | **322 603** | **332 639** | **655 242** | **632 007** | **−23 235** | **−3,5%** |
| \* Les projections de dépenses jusqu'en 2012-2015 sont établies sur la base d'un taux d'inflation de 1,5% par an. |

Le Plan financier prévoit des crédits budgétaires pour la tenue de l'AR/CMR-12 ainsi que des dispositions pour les activités postconférence que doit effectuer le BR.

L'Annexe 2 de la Décision 5 contient des mesures de réduction des dépenses, parmi lesquelles figurent les mesures suivantes, qui intéressent tout particulièrement l'UIT-R: examen des coûts afférents aux commissions d'études et aux autres groupes concernés; limitation du nombre de réunions des commissions d'études et de leur durée; limitation de la durée des réunions des groupes consultatifs à trois jours par an au maximum, avec interprétation; organisation de la première réunion de préparation en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015/2016 pendant la période de la Conférence (voir le § 3.2.1 ci-dessous); compte tenu du numéro 145 de la Convention, il faut étudier la possibilité de recourir à toute une série de méthodes de travail électroniques, afin de réduire éventuellement le coût, le nombre et la durée des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications dans l'avenir et de ramener, par exemple, de 4 à 3 le nombre de réunions par année calendaire; passage, dans la mesure du possible, de la télécopie pour les communications entre l'Union et les Etats Membres à des méthodes de communication électronique modernes. De plus, les trois premières mesures de réduction des dépenses décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 relatives à la coordination et à l'harmonisation des séminaires et ateliers dans l'ensemble de l'UIT sont déjà en cours de mise en oeuvre, sous la supervision des trois Directeurs, depuis le début de 2011 (voir le § 8.1).

### 3.2.1 Date de la première session de la RPC en vue de la CMR-15/16

En ce qui concerne la mesure 13 de l'Annexe 2 de la Décision 5 de la PP-10 relative à la date de la première session de la réunion de préparation en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de [2015] [2016], le GCR est invité à examiner les dates proposées ci‑dessous pour la première session de la RPC (RPC15-1), étant donné que cette information doit être annoncée au moins quatre mois avant l'ouverture de la réunion (voir le § 2.4.3.2 des Lignes directrices relatives aux méthodes de travail).

Etant donné:

i) que l'ordre du jour de la CMR-15/16 et l'ordre du jour préliminaire de la CMR suivante seront sans doute approuvés à la fin de la CMR-12;

ii) que les Membres et le Secrétariat devront procéder à une analyse approfondie des points inscrits à l'ordre du jour des CMR futures, afin de proposer une organisation appropriée des travaux préparatoires de l'UIT‑R;

iii) que les participants à la RPC15-1 ne participeront pas nécessairement aux travaux lors de la dernière semaine de la CMR‑12,

les dates suivantes sont proposées pour la RPC15-1:

 Option 1: samedi 18 et dimanche 19 février 2012;

 Option 2: lundi 20 et mardi 21 février 2012.

### 3.3 Admission d'établissements universitaires ([Résolution 169 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res169))

Par sa Résolution 169 (Guadalajara, 2010), la PP-10 a décidé d'admettre les établissements universitaires, les universités et les instituts de recherche associés s'occupant du développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) à participer aux travaux des trois Secteurs, conformément aux dispositions de ladite Résolution, sans qu'il soit nécessaire d'apporter des amendements aux articles 2 et 3 de la Constitution de l'UIT, pendant une période d'essai allant jusqu'à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

Le Secrétariat général met actuellement en oeuvre les procédures nécessaires, afin d'établir un cadre pour la participation de ces établissements aux travaux des Secteurs.

On trouvera des renseignements à jour sur les établissements admis à participer aux travaux de l'UIT-R dans le [Répertoire général de l'](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/mm/scripts/mm.list?_search=UNIV&_languageid=1)UIT.

Conformément à la Résolution 169 (Guadalajara, 2010), l'Assemblée des radiocommunications voudra peut-être donner mandat au GCR d'étudier s'il y a lieu de prévoir d'éventuelles mesures ou dispositions additionnelles autres que celles visées dans la Résolution UIT‑R 1 afin de faciliter cette participation, et d'adopter ces modalités, si elles le jugent nécessaire, et de présenter au Conseil un rapport sur les résultats.

## 3.4 Admission de Membres de Secteur des pays en développement ([Résolution 170 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res170))

Par sa Résolution 170 (Guadalajara, 2010), la PP-10 a décidé d'autoriser les Membres de Secteur de la catégorie de pays en développement (pays ayant un revenu annuel par habitant inférieur à 2 000 USD, d'après le classement du Programme des Nations Unies pour le développement), à participer aux travaux de l'UIT‑R, sur la base du montant de la contribution financière d'un seizième de la valeur de l'unité contributive des Membres de Secteur.

A l'heure actuelle, aucun Membre du Secteur de l'UIT-R ne relève de cette catégorie.

Le Conseil a été chargé de soumettre à la prochaine Conférence de plénipotentiaires un rapport relatif à cette participation, sur la base d'une évaluation effectuée par le GCR, afin que celle-ci puisse prendre une décision finale sur cette participation, à la lumière du rapport et des propositions qui y seront formulées.

## 3.5 Accès en ligne gratuit aux publications de l'UIT‑R ([Décision 12 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#dec12A))

Par sa Décision 12 (Guadalajara, 2010), la PP-10 a décidé de fournir au grand public un accès en ligne gratuit, aux Recommandations et aux rapports de l'UIT‑R et que l'accès aux exemplaires papier des Recommandations et des rapports de l'UIT‑R continuerait d'être payant, sur la base d'une politique de «double prix», selon laquelle les Etats Membres, les Membres de Secteur et les Associés acquittent un prix calculé sur la base du recouvrement des coûts, tandis que tous les autres, à savoir les non-membres, acquittent le «prix du marché» (défini comme étant le prix déterminé par la Division des ventes et du marketing, qui est établi de façon à augmenter au maximum les recettes, sans toutefois être trop élevé pour ne pas décourager les ventes).

Le Conseil a été chargé de procéder à une étude globale sur les coûts/avantages de la fourniture d'un accès en ligne gratuit aux autres textes de l'Union, y compris au Règlement des radiocommunications.

Les statistiques relatives au téléchargement des Recommandations UIT-R seront présentées dans un Addendum au présent document.

## 3.6 Documents et publications de l'Union ([Résolution 66 (Rév. Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res66))

En vertu de sa Résolution 66 (Rév. Guadalajara, 2010), la PP-10 a décidé d'établir une politique de double prix, selon laquelle les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les Associés acquittent un prix calculé sur la base du recouvrement des coûts, tandis que toutes les autres entités, c'est‑à‑dire les entités non membres, acquittent «le prix du marché».

En application des décisions de la PP‑10, une nouvelle politique de fixation des prix des publications a été établie, en vue d'être appliquée aux publications parues depuis le 1er janvier 2011, et notamment aux publications les plus récentes de l'UIT-R telles que l'édition de 2011 du [Manuel de l'UIT-R sur le contrôle du spectre](http://www.itu.int/pub/R-HDB-23) et la Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (voir le site: <http://www.itu.int/pub/R-SP-LM.V-2011>).

## 3.7 Méthodes de travail pour les réunions électroniques ([Résolution 167 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res167))

Etant donné que l'évolution des techniques et des moyens concernant la tenue de réunions électroniques et le perfectionnement des méthodes de travail électroniques permettent une collaboration plus ouverte, rapide et facile entre les participants aux travaux de l'UIT, qui ne nécessite pas forcément de documents sur papier, la PP-10 a décidé, par sa Résolution 167 (Guadalajara, 2010), que l'UIT devait perfectionner encore ses moyens et ses capacités de participation à distance, par voie électronique, aux réunions appropriées de l'Union, continuer de perfectionner ses méthodes de travail électroniques concernant l'élaboration, la distribution ainsi que l'approbation des documents et promouvoir la tenue de réunions sans papier, et a donné des instructions relatives à l'utilisation des hyperliens dans les documents de l'UIT (ces instructions ne sont pas applicables aux résultats des travaux des commissions d'études).

La PP-10 a demandé que le GCR soit associé à l'évaluation de l'utilisation des réunions électroniques et l'a chargé de perfectionner les procédures et les règles associées aux réunions électroniques, y compris en ce qui concerne les aspects juridiques. En outre, la PP‑10 a chargé le Directeur du BR de prendre des mesures, après consultation du GCR, afin de mettre à disposition des moyens appropriés de participation ou d'observation par voie électronique lors des réunions des Secteurs, à l'intention des délégués qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions présentielles.

Le rapport du Groupe de travail par correspondance du GCR sur les méthodes de travail électroniques (Document RAG11-1/5) donne des renseignements sur les mesures prises à cet égard.

## 3.8 Contributions et inscription ([Résolution 165 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res165))

Par sa Résolution 165 (Guadalajara, 2010), la PP-10 a décidé d'établir un délai fixe pour la présentation de toutes les contributions, d'au plus tard **quatorze jours calendaires** avant l'ouverture des conférences et assemblées de l'Union, afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi par les délégations.

La PP-10 a également chargé le Secrétaire général, après consultation des Directeurs des Bureaux, d'étudier, conjointement avec les groupes consultatifs des Secteurs, le cas échéant, la question de l'harmonisation des délais de présentation des propositions et des procédures régissant l'inscription aux réunions de l'Union.

Il convient de noter qu'au § 8.3 de la Résolution UIT-R 1-5 les instructions ci-après sont données concernant les dates limites de soumission des contributions:

|  |
| --- |
| «Pour les réunions de tous les groupes (commissions d'études, groupes de travail, groupes d'action, etc.), les délais suivants s'appliquent pour la présentation des contributions: – *lorsqu'une traduction est demandée,* les contributions devraient parvenir au moins **trois mois** avant la réunion, pour pouvoir être mises à disposition au plus tard quatre semaines avant le début de celle-ci. Pour les contributions qui parviennent tardivement, le secrétariat ne peut garantir que le document sera disponible à l'ouverture de la réunion dans toutes les langues requises; – dans les autres cas, *pour les documents dont la traduction n'est pas demandée*, les contributions (y compris les révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) reçues avant 16 heures UTC, **sept jours civils** avant le début de la réunion sont mises à disposition pour l'ouverture de la réunion. Ce délai ne s'applique qu'aux contributions d'Etats Membres, de Membres de Secteur et d'Associés.Le secrétariat ne peut accepter les documents présentés après le délai indiqué ci-dessus. Les documents qui ne sont pas disponibles à l'ouverture de la réunion ne peuvent être examinés en séance.**»** |

Conformément au numéro 40 des Règles générales (RG), les Etats Membres sont priés de soumettre au moins quatre mois avant la date d'ouverture de la conférence leurs propositions pour les travaux de la conférence. Le numéro 82 desdites Règles dispose que les propositions ou amendements présentés après l'ouverture de la conférence sont remis au président de la conférence, au président de la commission compétente ou au secrétariat de la conférence aux fins de publication et de distribution comme documents de conférence.

En application de la Résolution 165, le [G](http://www.itu.int/md/T09-TSAG-110208-TD-GEN-0247/en)CNT (8-11 février 2011) a décidé de charger un Groupe de travail par correspondance sur les délais de présentation et les procédures d'inscription d'examiner la possibilité d'harmoniser les délais et les procédures d'inscription dans les trois Secteurs de l'Union. M. Vladimir Minkin (Fédération de Russie) a été nommé Coordonnateur de ce Groupe de travail par correspondance, dont le mandat est le suivant:

|  |
| --- |
| «Le Groupe de travail par correspondance est chargé d'étudier les questions suivantes:1) délais appropriés de soumission des contributions aux réunions des commissions d'études présentées par les Membres dans une langue (sans demande de traduction), laps de temps nécessaire au secrétariat pour poster ces contributions sur le site web et délais applicables à tous les documents de réunion, y compris ceux émanant du secrétariat et des Présidents/Rapporteurs, qui seront postés sur le site; 2) harmonisation des délais dans tous les Secteurs de l'UIT et harmonisation de la numérotation et du classement des documents, le cas échéant;3) opportunité de procéder à l'inscription aux réunions des commissions d'études de l'UIT-T par l'intermédiaire de Coordonnateurs désignés.Pour mener ses travaux, le Groupe devrait procéder à des consultations avec les Groupes consultatifs des Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT‑D et tenir compte de la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) de la PP ainsi que de la contribution C39 de la Fédération de Russie.Le Groupe présentera un rapport sur ses conclusions ainsi que des propositions à la prochaine réunion du GCNT.**»** |

Parallèlement, le Secrétariat général de l'UIT a institué un groupe interne et l'a chargé de procéder à un examen des méthodes et pratiques suivies actuellement par le Secrétariat général et les trois Secteurs pour l'inscription des délégués.

## 3.9 Nombre de vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études, des groupes de travail et des autres groupes des Secteurs ([Résolution 166 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res166))

Par sa Résolution 166 (Guadalajara, 2010), la PP-10 a invité l'AR, après consultation des Directeurs des trois Bureaux, à examiner la situation actuelle, en vue d'élaborer les critères nécessaires applicables à la nomination du nombre optimal de vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs (y compris, dans la mesure du possible, de la RPC et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure de l'UIT-R) selon le cas, en tenant compte des lignes directrices suivantes:

1) le nombre de vice-présidents devrait être limité au nombre minimal nécessaire de professionnels expérimentés, conformément aux Résolutions de chaque Secteur relatives à la nomination des vice‑présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs;

2) il conviendrait de tenir compte d'une répartition géographique équitable entre les régions de l'UIT et de la nécessité d'encourager une participation plus effective des pays en développement, de façon à faire en sorte que chaque région soit représentée au moins par une ou deux personnes compétentes et expérimentées dans les groupes consultatifs, les commissions d'études et les autres groupes des Secteurs;

3) le nombre total de présidents et de vice-présidents proposé par une administration devrait être suffisamment raisonnable pour respecter le principe de la répartition équitable des postes entre les Etats Membres concernés;

4) il conviendrait de tenir compte de la représentation régionale dans les groupes consultatifs, les commissions d'études et les autres groupes des trois Secteurs, de sorte qu'une personne ne puisse pas occuper plus d'un poste de vice-président de ces groupes dans l'un quelconque des Secteurs, et ne puisse occuper un tel poste dans plus d'un Secteur qu'à titre exceptionnel;

5) chaque région de l'UIT participant à l'AR, à l'AMNT et à la CMDT est encouragée, lors de l'attribution des fonctions à différents professionnels expérimentés, à respecter pleinement le principe de la répartition géographique équitable entre les régions de l'UIT et la nécessité d'encourager une participation plus efficace des pays en développement;

6) les lignes directrices susmentionnées pourront s'appliquer, dans la mesure du possible, à la RPC et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure de l'UIT-R.

La PP-10 a chargé les Directeurs des trois Bureaux d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GCR, afin que les critères harmonisés nécessaires au choix/à la nomination des candidats aux postes visés ci-dessus puissent être dûment élaborés et de prendre les dispositions nécessaires pour que l'AR examine les critères visés ci-dessus dans ses résolutions ou recommandations respectives, y compris en préparant et en fournissant les informations nécessaires concernant le ou les postes déjà occupés par différentes personnes de chaque pays dans les trois Secteurs, conformément au *charge les Directeurs des trois Bureaux*.

## 3.10 Conformité et interopérabilité ([Résolution 177 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res177))

La PP-10 a invité les Etats Membres à contribuer aux travaux de l'AR-12, pour que celle-ci examine et prenne les mesures appropriées qu'elle jugera nécessaires, en ce qui concerne les dispositions de la Résolution 177 (Guadalajara, 2010)).

Au cours de la réunion tenue récemment par le GCNT, le Directeur du TSB a présenté le Document [TD 224](http://www.itu.int/md/T09-TSAG-110208-TD-GEN-0224/en), intitulé «Eléments d'un plan d'activité pour la mise en oeuvre du programme de conformité et d'interopérabilité», qui présente les grandes lignes d'un plan d'activité en vue de la mise en oeuvre à long terme du programme, avec une estimation initiale des coûts de plus de 500 000 CHF par an. Le GCNT s'est félicité de constater que les travaux avaient commencé en vue d'élaborer un plan d'activité, mais a reconnu que le projet de plan en cours d'élaboration qui doit être soumis au Conseil en octobre 2011 devrait être sensiblement plus détaillé. Il a été demandé au TSB de veiller à ce que des consultations soient menées avec toutes les parties prenantes en ce qui concerne l'élaboration du plan d'activité.

Un Groupe d'action intersectoriel associant les trois Bureaux a été créé au sein de l'UIT pour examiner le programme de conformité et d'interopérabilité. Le BR suit de près l'évolution de la situation, en vue d'examiner l'applicabilité future d'un programme de conformité et d'interopérabilité ainsi que d'un programme de marques pour les Recommandations UIT‑R.

# 4 Activités des Commissions d'études

## 4.1 Méthodes de travail

Les Commissions d'études ont poursuivi leurs activités dans une structure des Commissions d'études (CE) et des Groupes de travail stable, conformément aux programmes de travail définis dans le Plan opérationnel de l'UIT-R. Les méthodes de travail ont été appliquées de manière satisfaisante, conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (ainsi qu'aux Lignes directrices connexes) et le recours accru aux moyens électroniques a été extrêmement utile aux délégués et a permis de réaliser des économies de papier appréciables. L'accès à la documentation via un site web spécial Sharepoint est désormais pratique courante pendant les réunions, et seul un petit nombre de copies papier sont imprimées pour les réunions qui ont lieu à Genève. Il est proposé d'organiser progressivement les prochaines réunions des commissions d'études et des groupes de travail sans aucun support papier, comme c'est déjà le cas lors de la plupart des réunions de l'UIT-T. Le recours aux solutions Sharepoint a été étendu aux réunions qui se tiennent à l'extérieur de Genève et toutes ces réunions se déroulent désormais sans aucun document papier.

Un dispositif de synchronisation des fichiers est actuellement mis en oeuvre pour toutes les réunions des Commissions d'études et des Groupes de travail, afin de faciliter l'accès aux versions les plus récentes des documents pendant les réunions.

La pénurie de salles de réunion au siège de l'UIT nuit de plus en plus souvent à la planification efficace des réunions. Ce problème est encore aggravé par quatre facteurs principaux, à savoir: i) le nombre grandissant de réunions organisées par les trois Secteurs et le Secrétariat général; ii) la pénurie de salles de réunion pouvant accueillir entre 150 et 200 participants; iii) la nécessité d'éviter tout chevauchement et toute incompatibilité entre les dates des réunions; et iv) les longs délais nécessaires pour les réservations et l'insuffisance d'installations de remplacement telles que le CCV et le CICG. Ce problème sera particulièrement délicat cette année, en raison des travaux de rénovation de la Salle B qui seront effectués de mai à octobre 2011.

## 4.2 Travaux préparatoires des Commissions d'études en vue de la CMR‑12

Comme indiqué au § 6.1, les Commissions d'études ont élaboré leurs contributions au projet de rapport de la RPC à la CMR-12 dans les délais prévus. Les Commissions d'études mettent actuellement la dernière main aux avant-projets de Recommandation et de rapport, nouveaux ou révisés, dont il est fait mention dans l'Annexe du Rapport de la RPC à la CMR-12.

## 4.3 Activités notables menées par les Commissions d'études

• Au terme de quatre années d'études complexes, le GT 1C, avec l'autorisation de la CE 1, a approuvé la nouvelle édition complète du manuel sur le contrôle du spectre (édition de 2011), qui rend compte des derniers progrès accomplis dans le domaine des techniques de télécommunication et de contrôle des émissions, et dont l'intérêt particulier pour les pays en développement est reconnu.

• Avec l'élaboration du Rapport UIT-R M.2176, intitulé «Vision et spécifications de l'interface (des interfaces) radioélectrique(s) de satellite pour les IMT évoluées», l'UIT-R a engagé le processus consistant à établir des Recommandations UIT-R relatives à la composante satellite des interfaces radioélectriques pour les IMT évoluées. Ces travaux sont effectués sur la base de la Résolution UIT‑R 57.

• L'approbation du Rapport UIT-R S.2199, intitulé «Etudes sur la compatibilité des systèmes à accès hertzien large bande (BWA) et des réseaux du service fixe par satellite (SFS) dans la bande 3 400-4 200 MHz» est le résultat des travaux fructueux menés conjointement par les groupes de travail compétents des CE 4 et 5.

• Les travaux relatifs aux IMT évoluées ont progressé conformément aux délais prévus. Six propositions d'interfaces radioélectriques possibles ont été soumises au GT 5D et ont été évaluées, afin de déterminer leur conformité aux prescriptions techniques et opérationnelles minimales. Grâce au consensus qui a été trouvé par la suite, il a été possible de retenir deux techniques d'interfaces radioélectriques – LTE-Advanced et WirelessMAN-Advanced – qui seront intégrées dans la phase de normalisation finale des IMT évoluées. Il est prévu d'adopter la Recommandation UIT-R exposant les prescriptions techniques détaillées des IMT évoluées au cours de la réunion de la CE 5 qui se tiendra en novembre 2011, et de la transmettre à l'AR-12 pour approbation.

• La CE 6 a coorganisé en novembre 2010 un Atelier UIT-R/UIT-T/UER sur l'accessibilité à la radiodiffusion et la TVIP, auquel elle a participé. Elle a également approuvé le Rapport UIT-R BT.2207, intitulé «Accessibilité aux services de radiodiffusion pour les personnes handicapées» lors de sa réunion tenue en octobre 2010.

## 4.4 Liaison et collaboration avec l'UIT‑D et l'UIT‑T, ainsi qu'avec d'autres organisations

Les activités intersectorielles ont été nombreuses au cours de cette période, notamment en ce qui concerne les thèmes prioritaires pour l'UIT que sont les changements climatiques et les communications d'urgence. Des précisions complémentaires sur ces thèmes sont données au § 7.

*Concernant l'UIT‑D*: La contribution de l'UIT‑R et du BR à plusieurs Forums de développement du -BDT liés à la préparation de la CMDT‑10 a été particulièrement importante. Ces Forums ont permis de présenter les activités de normalisation de l'UIT-R et de montrer leur contribution à la mise en oeuvre de la Résolution 123 (Rév. Antalya, 2006) pour la réduction de l'écart qui existe en matière de normalisation. Le BR a également participé aux réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT‑10, qui ont eu lieu dans les pays de la CEI, dans la région Europe et dans la région des Etats arabes.

Des experts de la Commission d'études 1 de l'UIT‑R continueront de prêter leur assistance aux fins de la mise au point de l'application logicielle SMS4DC, conformément à la Résolution UIT‑R 11‑4.

S'agissant des travaux menés par les commissions d'études de l'UIT‑D:

• Le BR a contribué à la mise à jour annuelle du Rapport du Groupe du Rapporteur 9‑3/2, qui décrit ces études ainsi que les résultats présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.

• Le GT 7C de l'UIT‑R a donné des renseignements au Groupe du Rapporteur de l'UIT‑D sur la Question 22/2 (Utilisation de la télédétection utilisant les radiocommunications embarquées pour la prévision et la détection des catastrophes et l'atténuation de leurs effets).

• La Commission d'études 1 de l'UIT‑R a continué de collaborer activement avec la Commission d'études 2 de l'UIT‑D en ce qui concerne la mise en oeuvre de la nouvelle phase des études entreprises au titre de la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) de l'UIT‑D; sur la base du nouveau Manuel sur le contrôle du spectre qui vient d'être approuvé, le GT 1C de l'UIT-R a fourni des renseignements techniques sur le contrôle des émissions afin de contribuer aux études menées au titre de la Question UIT-D 23/1 (Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques).

• Outre la mise à jour du Rapport UIT-R BT.2140 sur le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique de Terre, la Commission d'études 6 de l'UIT‑R a commencé à élaborer un Manuel sur la mise en oeuvre de la télévision numérique (DTV).

 Ce Manuel, qui complétera le rapport, rassemblera toutes les données techniques pertinentes et sera particulièrement utile aux administrations qui projettent de passer au numérique. Ces travaux devraient présenter un intérêt particulier pour l'UIT‑D.

• Le GT 4C l'UIT‑R a communiqué des renseignements complémentaires à la Commission d'études 2 de l'UIT‑D concernant l'utilisation des réseaux du SMS en cas de catastrophe naturelle et d'autres situations d'urgence.

*En ce qui concerne l'UIT-T*: Outre les changements climatiques et les communications d'urgence, diverses questions présentent un intérêt mutuel pour l'UIT-R et l'UIT-T, à savoir:

• Résolution UIT-T 72 (Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques): la Commission d'études 1 de l'UIT-R, notamment, a suivi les travaux menés par la CE 5 de l'UIT-T, en ce qui concerne la surveillance et la mesure des champs électromagnétiques.

• Activités de normalisation relatives aux systèmes de télécommunication utilisant des lignes électriques (PLT). Dans le cadre de l'étude de ces systèmes au sein de la CE 15 de l'UIT‑T: i) le GT 1A de l'UIT-R a créé un Groupe du Rapporteur comprenant des représentants de la CE 15 de l'UIT-T, afin d'élaborer des prescriptions et des critères de protection des services de radiocommunication vis-à-vis des systèmes PLT dans les bandes de fréquences concernées; et ii) le BDT et le BR ont organisé conjointement un Forum de l'UIT, afin d'échanger ces renseignements et de faire le point des progrès accomplis à ce jour avec d'autres organisations de normalisation.

• Activités menées par la Commission d'études 13 de l'UIT-T concernant les normes applicables aux réseaux futurs et aux réseaux de prochaine génération ainsi que la gestion de la mobilité et la convergence entre systèmes fixes et systèmes mobiles, eu égard en particulier aux études effectuées actuellement par les Commissions d'études 4 et 5 de l'UIT‑R.

• Au cours de discussions de collaboration tenues récemment avec l'UIT‑T, l'ISO et la CEI sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, on a élaboré des projets de lignes directrices révisées applicables à la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI. Ces lignes directrices, établies par le Groupe spécialisé sur les brevets du Groupe de coopération en matière de normes mondiales (WSC), contiennent toutes les modifications proposées par l'UIT/ISO/CEI depuis l'adoption des Lignes directrices communes sur les brevets en mars 2007. Elles donnent en particulier des précisions sur la signification du terme «Brevets», et comportent un nouveau paragraphe intitulé «Cession ou transmission de droits de brevet».

• Dans le rapport établi à la suite de l'Atelier mixte UIT/UER sur l'accessibilité, il est proposé de créer un Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur l'accessibilité aux médias audio‑vidéo, dans le cadre de la Commission d'études 16 de l'UIT‑T. Ce Groupe spécialisé (voir [le mandat](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/avaccessibility/Pages/tor.aspx)) rassemblera des experts de l'UIT‑R, de l'UIT‑T et d'organisations d'utilisateurs.

Il reste nécessaire d'établir une coordination étroite sur diverses questions actuellement examinées par l'UIT‑T, qui empiètent sur des questions de radiocommunication, afin de réduire les risques de chevauchement des travaux et de double emploi avec les travaux menés par les deux Secteurs.

*En ce qui concerne d'autres organisations*: Une liaison très fructueuse s'est poursuivie entre les commissions d'études de l'UIT-R et d'autres organisations, dans le cadre de la Résolution UIT‑R 9‑3, le cas échéant. Des représentants de l'UIT-R et du BR ont continué de participer activement aux travaux du Groupe GSC (*Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale*), notamment à sa réunion annuelle tenue du 30 août au 2 septembre 2010, qui a été organisée par la CCSA. Une liaison a également été établie avec d'autres instances et organismes des Nations Unies dans différents domaines, par exemple, les changements climatiques et la surveillance du climat (OMM, CCNUCC, Forum humanitaire mondial, GEO, SFCG, NASA, ESA, JAXA) et l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (OMS).

# 5 Travaux préparatoires en vue de l'AR-12

L'AR-12 doit se tenir du 16 au 20 janvier 2012. Des invitations ont été envoyées par le Secrétaire général dans les Lettres circulaires DM-1002 et DM-1003. Le site web de l'Assemblée des radiocommunications est accessible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RA-12>.

Les fonctions et attributions de l'Assemblée des radiocommunications sont définies dans l'article 13 de la Constitution et dans l'article 8 de la Convention, tandis que les méthodes de travail de l'Assemblée sont décrites au § 1 de la Résolution UIT-R 1-5.

Etant donné que les documents sont facilement accessibles sur le site web de l'UIT et compte tenu des moyens de synchronisation des fichiers qui seront mis à disposition lors de l'AR-12, on estime qu'il n'y a pas lieu de fournir un CD-ROM des fichiers de sortie à la fin de l'AR. En outre, il est proposé que le Livre des Résolutions UIT-R soit établi immédiatement après l'AR et mis à disposition gratuitement sur support électronique.

# 6 Travaux préparatoires en vue de la CMR-12

La CMR-12 doit avoir lieu du 23 janvier au 17 février 2012. Des invitations ont été envoyées par le Secrétaire général dans les Lettres circulaires N° 11 et DM-11/1000 du 10 mars 2011 et par le BR dans la Lettre circulaire CA/196 du 6 avril 2011. Le site web de la conférence est accessible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/WRC-12>.

Conformément à la Résolution 95 (Rév.CMR-07) et en relation avec le point 4 de l'ordre du jour de la CMR-12, le BR a entrepris un examen général des résolutions et recommandations des conférences précédentes et l'a présenté directement à la seconde session de la RPC-11 (RPC11-2) dans le Document [32](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0032/en), après consultation des Présidents et Vice-Présidents du GCR ainsi que des commissions d'études des radiocommunications, étant donné qu'il n'a pas été possible, pour des raisons de calendrier, de procéder à cet examen lors d'une réunion du GCR. L'Annexe 4-1 du Chapitre 6 du Rapport de la RPC à la CMR-12 contient les propositions qui seront examinées pendant la conférence.

Conformément à la Résolution 28 (Rév.CMR-03) et en relation avec le point 2 de l'ordre du jour de la CMR-12 une liste des Recommandations UIT-R incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications (RR), qui ont été révisées et approuvées pendant la période d'études écoulée, a été établie par le BR, en vue de son adjonction éventuelle dans le Rapport de la RPC. En outre, conformément à la Résolution 27 (Rév.CMR-07), le BR a également identifié les dispositions ainsi que les renvois et les notes de bas de page du RR contenant des références à des Recommandations UIT-R, ainsi que les dispositions et les renvois et notes de bas de page du RR comportant elles‑mêmes des références à des Recommandations UIT-R. Ces renseignements ont été présentés à la RPC11-2, dans le Document [32](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0032/en), et ont été ajoutés au § 6/2 du Chapitre 6 du Rapport de la RPC à la CMR‑12.

S'agissant du point 8.1 de l'ordre du jour de la CMR-12, une version préliminaire du Rapport du Directeur à la CMR-12 a été élaborée en vue d'être soumise à la RPC11-2 (Document [34](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0034/en)).

Il a été créé un Groupe d'action chargé de la préparation de la CMR-12 au sein de l'UIT, afin d'examiner toutes les dispositions préparatoires d'ordre administratif, logistique et financier.

Conformément aux Résolutions 80 (Rév. Marrakech, 2002) et 72 (Rév.CMR-07), les représentants des groupes régionaux ont institué un Groupe informel chargé de la préparation de la CMR-12, qui a été placé sous la présidence de M. J-C. Albernaz (Brésil). Ce Groupe s'est réuni à trois reprises depuis 2009 et a étudié les questions relatives à la structure et au bureau de la conférence. On trouvera sur le site web de la CMR-12 des renseignements sur ce Groupe informel.

# 6.1 RPC11-2

Les préparatifs de la RPC‑11 (RPC11-2) ont commencé conformément aux résultats de la première session (RPC11-1), tels qu'ils sont décrits dans la Circulaire administrative CA/171 (+ Addendum 1).

Pendant les mois de mai à juillet 2010, les «groupes responsables» des projets de texte de la RPC qui ont été soumis avant la date limite du 16 juillet 2010 ont tenu leurs dernières réunions et ont utilisé ces textes pour établir le projet de Rapport de la RPC, lors d'une réunion du Groupe de direction de la RPC-11 qui s'est tenue du 26 au 30 juillet 2010. La version anglaise du projet de Rapport de la RPC (Document [CPM11-2/1](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0001/en)) a été affichée sur le site web de l'UIT-R le 13 août 2010. Des extraits du projet de Rapport de la RPC sur les questions réglementaires et de procédure ont fait l'objet d'un document pour la réunion de la Commission spéciale organisée du 1er au 5 novembre 2010. Le Rapport de la Commission spéciale a été publié dans le Document [CPM11‑2/2](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0002/en) le 12 novembre 2010.

Comme indiqué ci-dessus, le BR a également élaboré les Documents CPM11-2/[32](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0032/en), [33](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0033/en) et [34](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0034/en), ainsi qu'une version actualisée de l'Annexe 1 du projet de Rapport de la RPC dans le Corrigendum 1 au Document CPM11-2/[1](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-C-0001/en).

La RPC11-2 s'est tenue à Genève du 14 au 25 février 2011, comme annoncé dans la Circulaire administrative CA/191 + Addenda 1et 3, en présence de plus de 1 100 participants représentant 109 Etats Membres de l'UIT et 69 Membres du Secteur des radiocommunications, dont des organisations internationales. Elle a examiné 160 contributions et approuvé le Rapport de la RPC à la CMR-12 dans les six langues de l'Union (voir le lien: [http://www.itu.int/md/R07‑CPM11.02-R-0001](http://www.itu.int/md/R07CPM11.02-R-0001)).

Il convient de noter que, pour la première fois, la version imprimée du [Rapport de la RPC à la CMR‑12](http://www.itu.int/pub/R-ACT-CPM.1-2011) (dans les six langues officielles) est disponible à la vente.

## 6.2 Autres travaux préparatoires en vue de la CMR-12

Le BR a organisé la [deuxième Réunion de l'UIT sur la préparation de la CMR-12](https://www.itu.int/exchweb/bin/redir.asp?URL=http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences%26rlink=wrc-12-info-10%26lang=en) (Genève, 24‑25 novembre 2010). Cette réunion s'est tenue en présence de 134 participants représentant 54 pays et 18 entreprises et organisations, dont les six organisations régionales de télécommunication suivantes - APT, ASMG, UAT, CEPT, CITEL et RCC. Des bourses ont été octroyées à 20 participants représentant les Etats Membres suivants: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Haïti, Honduras, République kirghize, République démocratique populaire Lao, Lesotho, Malawi, Myanmar, Rwanda, Ouganda, Ouzbékistan et Viet Nam.

Compte tenu des bons résultats obtenus par les réunions de 2009 et 2010, il est prévu d'organiser, les 7 et 8 novembre 2011, une troisième réunion d'information de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-12, qui portera essentiellement sur la soumission des positions et points de vue des groupes régionaux compte tenu du Rapport de la RPC et du Rapport du Directeur à la CMR-12.

Des collaborateurs du BR ont participé à la plupart des réunions préparatoires des groupes régionaux en vue de la CMR-12 et, le cas échéant, ont présenté des exposés sur l'état d'avancement des études préparatoires menées par l'UIT-R.

Il est possible de trouver des renseignements sur tous les groupes régionaux responsables de la préparation de la CMR-12 à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/wrc-12-regional>.

## 6.3 Résolution 80 (Rév.CMR-07)

En vertu de la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, la CMR-07 «invite les autres organes du Secteur des radiocommunications, et en particulier le GCR, à présenter des contributions sur la question au Directeur du Bureau des radiocommunications en vue de leur inclusion dans son rapport à chaque conférence mondiale des radiocommunications future».

Le paragraphe 6/8.1.3 du [Rapport de la RPC à la CMR-12](http://www.itu.int/md/R07-CPM11.02-R-0001/en) donne des renseignements sur les travaux déjà effectués par l'UIT-R en application de la Résolution **80 (Rév.CMR-07)**, et notamment sur l'élaboration et l'approbation de nombreuses Recommandations et Rapports UIT-R relatifs à l'amélioration de l'accès équitable et l'utilisation efficace des ressources de l'orbite des satellites géostationnaires et du spectre.

Le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), en vertu du point 2 du *décide* de la Résolution 80 (Rév.CMR-07), était chargé «d'examiner et de revoir des projets de Recommandation et de disposition possibles établissant un lien entre les procédures officielles de notification, de coordination et d'enregistrement et les principes énoncés à l'article 44 de la Constitution et au numéro 0.3 du Préambule du Règlement des radiocommunications, et de faire un rapport sur la mise en oeuvre de la présente Résolution à chaque conférence mondiale des radiocommunications future». Le Comité a fait porter ses efforts dans ce domaine sur les concepts à retenir pour remédier au problème que le Comité et le Bureau rencontrent depuis la CMR-07 et qui ont des incidences sur le respect de ces principes.

On trouvera ci-après un résumé des travaux menés par le Groupe de travail du Comité sur la Résolution 80 depuis la dernière réunion du GCR:

|  |
| --- |
| • A sa 53ème réunion (22-26 mars 2010), le Groupe de travail a décidé que la méthode à suivre à sa prochaine réunion concernant son mandat au titre du point 2 du *décide* de la Résolution 80 (Rév.CMR‑07) consisterait à mettre l'accent sur les questions qui se sont posées lors des travaux du Comité et, plus particulièrement, sur les questions suivantes: 1) Questions associées au numéro 13.6, qui appellent un complément d'étude:  • signification de l'expression «renseignements fiables»; • nombre et dates des rappels; • définition de ce que constitue une réponse à une demande de renseignements;  • signification de l'expression «mise en service normalement»; • annulation d'un réseau par le BR et confirmation par le Comité. 2) Considérations relatives au statut des assignations concernées en cas de brouillages préjudiciables (voir l'Annexe 6 du Document RRB09-2/4) et facteurs influant sur la résolution des cas de brouillages préjudiciables. |
|  3) Considérations soumises par les Membres du Comité concernant la Résolution 80 (voir par exemple le Document RRB10-1/4, Annexe 1). 4) Difficultés rencontrées concernant la coordination des réseaux à satellite, en particulier dans le cas où très peu d'accords de coordination ont été conclus au moment de la notification. |
| • A sa 54ème réunion (5-13 juillet 2010), le Groupe de travail a mis l'accent sur les questions qui se sont posées lors des travaux du Comité et, plus particulièrement, sur les questions suivantes: • Questions associées à l'application du numéro 13.6 du Règlement des radiocommunications. • Considérations relatives au statut des assignations concernées en cas de brouillages préjudiciables. • Difficultés rencontrées concernant la coordination des réseaux à satellite, y compris l'application du numéro 11.41 du RR. |
|  Le Groupe de travail a décidé d'ajouter à la liste de questions ci‑dessus le contrôle des émissions et les brouillages préjudiciables intentionnels et d'inclure, dans une annexe de son Rapport à la CMR‑12, des considérations relatives à d'autres questions soulevées par des membres du Comité relevant de son mandat au titre de la Résolution 80 (Rév.CMR‑07).  |
| • A sa 55ème réunion (23 novembre-3 décembre 2010), le Groupe de travail a examiné la formulation d'un texte sur les nouvelles questions soulevées lors de la 54ème réunion du RRB (c'est-à-dire le contrôle des émissions et les brouillages préjudiciables intentionnels), a adapté le texte sur la mise en oeuvre du numéro 13.6 du RR et est convenu que la mise au point du projet de rapport était suffisamment avancée pour qu'il puisse être posté sur le site web du RRB, après la prise en compte des observations reçues pendant la 55ème réunion. Le Groupe de travail a décidé d'élaborer plus avant le rapport en 2011 et de terminer ses travaux avant la CMR-12. |
| • A sa 56ème réunion (28 mars-1er avril 2011), le Comité a décidé, étant donné que les travaux devront être achevés à la prochaine (57ème) réunion du Comité, afin d'être intégrés dans le Rapport du Directeur du Bureau des radiocommunications à l'intention de la CMR-12 quatre mois avant la conférence, de terminer les travaux entrepris par l'ancien Comité en ajoutant les points suivants dans le rapport: résumé analytique, table des matières, examen approfondi des ateliers organisés par le BR sur l'utilisation efficace des ressources spectre/orbites, nouvelle section sur les considérations relatives à la location, nouvelle section sur la Résolution 49 (Rév.CMR-07), nouvelle(s) annexe(s) fournie(s) par les Membres du Comité, le cas échéant, (en particulier, sur les conséquences de l'utilisation de faisceaux orientables et de valeurs maximales ou minimales des paramètres concernant la coordination). |

Le [projet de Rapport du RRB sur la Résolution 80](http://www.itu.int/md/R10-RRB.10.3-INF-0001/en) a été affiché sur le site web du RRB. Il traite de l'application du numéro 13.6 du Règlement des radiocommunications, du statut des assignations concernées dans certains cas de brouillages préjudiciables non résolus et des difficultés rencontrées lors de la coordination et de la notification de réseaux à satellite. Le RRB élaborera de manière plus détaillée ce rapport en 2011 et terminera ses travaux avant la CMR-12.

## 6.4 Base de données sur les communications d'urgence

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 647 (CMR-07), le BR a créé un site web: <http://www.itu.int/ITU-R/go/res647> contenant le point d'entrée aux bases de données relatives aux services de Terre et aux services spatiaux sur les fréquences et les bandes de fréquences actuellement utilisables dans les situations d'urgence, telles qu'elles sont soumises par les administrations responsables.

Il a été noté qu'à la date d'élaboration du présent rapport, le BR n'avait reçu des données que de la part des administrations suivantes: Argentine, Arabie saoudite, Bahreïn, Myanmar, Brunéi Darussalam, Canada, Espagne, Egypte, Italie, Jordanie, Koweït, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Oman, Seychelles, République arabe syrienne, Thaïlande, EAU et Ouzbékistan pour les services de Terre et Canada, République tchèque, Royaume-Uni, Malaisie et Roumanie pour les services spatiaux.

Afin d'atteindre les objectifs de la Résolution 647 (CMR-07), les administrations sont vivement encouragées à communiquer au BR, dès que possible, les fréquences disponibles et des renseignements sur leurs pratiques en matière de gestion du spectre à utiliser en cas de catastrophe ou de situation d'urgence (voir la Lettre circulaire CR/323 du 31 mars 2011).

## 6.5 Elaboration de logiciels relatifs à la conférence

*Services spatiaux:* les Articles 6 et 8 de l'Appendice 30B ont été intégrés dans la base de données du SNS et les requêtes du système des réseaux à satellite en ligne (SNS en ligne) ont été adaptées pour que ces données puissent être accessibles via le site web du SNS en ligne à l'adresse: <http://www.itu.int/sns/plans.html> (voir la Lettre circulaire [CR/321](http://www.itu.int/md/R00-CR-CIR-0321/en) du 11 décembre 2010). Une nouvelle application intranet a été mise au point pour permettre la saisie des demandes d'exclusion de la zone de service reçues conformément au numéro **23.13** du RR; de nouvelles requêtes ont été créées dans la **Liste des réseaux à satellite (SNL)**, afin d'afficher les demandes d'exclusion de la zone de service conformément au numéro **23.13** du RR.

*Services de Terre:* l'élaboration et l'intégration dans le système ***TerRaSys*** de la partie de l'Accord ***GE06*** relative aux notifications au titre de l'article 5 ont été achevées*.* La mise en oeuvre de ce système est désormais stable et comprend l'examen technique associé et les modules de publication de la BR IFIC. Des modifications ont été apportées à la base de données relative aux services de Terre par suite des remaniements apportés à l'Appendice 4 du RR (Rév.CMR‑07). Tous les autres modules ***TerRaSys*** concernant la saisie et la validation des notifications électroniques (***TerRaNotices*** et ***TerRaNV***) ont été harmonisés en conséquence et mis à la disposition des administrations dans la Circulaire BR IFIC pour les services de Terre.

# 7 Planification opérationnelle

Le projet de Plan opérationnel pour la période 2012-2015 est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU-R/go/operational-plans/](http://www.itu.int/ITU-R/go/operational-plans/en) à l'intention du GCR. Ce plan est structuré en fonction des résultats de manière à assurer un lien complet avec le budget et d'autres outils financiers de l'Union. Il porte également sur les aspects stratégiques de l'UIT‑R et contient des liens appropriés avec le Plan stratégique de l'UIT.

Le rapport d'activité pour 2010 est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU-R/go/performance-reports/](http://www.itu.int/ITU-R/go/performance-reports/%20). Il a pour but de donner des informations pertinentes concernant la mise en oeuvre des produits et activités prévus dans le Plan opérationnel de l'UIT‑R pour 2010. Le rapport d'activité contient une comparaison entre les résultats obtenus et les résultats escomptés, avec les indicateurs fondamentaux de performance correspondants. Ceux-ci sont indiqués pour chaque objectif principal et dans chaque produit pertinent dans le document.

# 8 Séminaires et ateliers

La liste complète des séminaires et ateliers organisés directement par l'UIT-R ou en coopération avec d'autres Secteurs ou entités régionales ou nationales est accessible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/seminars>.

Les manifestations suivantes ont eu lieu depuis la dernière réunion du GCR, avec la participation de collaborateurs du BR:

| Titre | Lieu | Date |
| --- | --- | --- |
| Séminaire des radiocommunications |
| [Séminaire mondial des radiocommunications 2010](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=wrs-10&lang=en) (WRS-10)  | Genève | 6-10 déc. 2010 |
| Séminaires et ateliers sur les services spatiaux |
| [Atelier régional (BR/BDT) sur le logiciel SpaceCom](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=moscow-2010&lang=en) | Moscou | 2-3 mars 2010 |
| Atelier sous-régional de l'UIT-R sur la réglementation spatiale | Wellington, Nouvelle-Zélande | 26-30 avril 2010 |
| [Atelier UIT/IDA sur l'utilisation efficace des ressources spectre/orbites](http://groups.itu.int/Default.aspx?alias=groups.itu.int/br-ssd)  | Singapour | 17-18 juin 2010 |

| Titre | Lieu | Date |
| --- | --- | --- |
| Formation sur la gestion du spectre pour les pays de l'ANASE | Hanoi | 23-27 août 2010 |
| Atelier CITEL/BR sur l'Appendice 30B | Fortaleza, Brésil | 1er-2 sept. 2010 |
| Atelier de formation de l'UIT (BR/BDT) sur les satellites | Bangkok | 28-30 sept. 2010 |
| **Séminaires et ateliers sur les services de Terre** |
| Atelier UIT-AICTO de gestion du spectre radioélectrique sur les services de Terre  | Tunis | 18-20 mai 2010 |
| Atelier CoE-CEI sur le contrôle des émissions radioélectriques et l'amélioration  | Kiev | 7-9 sept. 2010 |
| **Réunions générales** |
| 1ère réunion de l'ANCOM sur le dividende numérique  | Bucarest | 30 mars 2010 |
| Forum CRASA/SADC  | Maseru, Lesotho | 26-28 avril 2010 |
| [Forum régional de l'UIT-D pour l'Europe et les pays de la CEI: «Les réseaux NGN et le large bande»](http://www.itu.int/ITU-D/tech/events/DevelopmentForums/2010/EUR/RDF10_EUR_Program.html) | Chisinau, Moldova | 4-6 mai 2010 |
| Séminaire [régional (BR/BDT) sur la gestion des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites au niveau international](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=tashkent-2010&lang=en)  | Tachkent, Ouzbékistan | 20-23 juin 2010 |
| [Forum régional de développement de l'UIT-D pour la région Afrique: «Gestion moderne du spectre et passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique - tendances et technologies»](http://www.itu.int/ITU-D/tech/events/DevelopmentForums/2010/AFR/RDF10_AFR_Program.html) | Banjul, Gambie | 14-16 juillet 2010 |
| Atelier RAPF sur le passage à la radiodiffusion numérique  | Bamako, Mali | 31 août - 4 sept. 2010 |
| [CEM Europe 2010](http://www.emceurope.eu/2010/) | Wroclaw, Pologne | 13-17 sept. 2010 |
| Colloque de l'[UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques](http://www.itu.int/ITU-T/worksem/climatechange/201011/index.html)  | Le Caire | 2-3 nov. 2010 |
| [Forum régional de développement de l'UIT-D pour les Etats arabes: «Les réseaux NGN et le large bande»](http://www.itu.int/ITU-D/tech/events/DevelopmentForums/2010/ARB/RDF10_ARB_Program.html) | Le Caire | 13-15 déc. 2010 |
| Atelier UIT-ANFR sur la gestion du spectre dans les Iles du Pacifique  | Nouméa, Nouvelle-Calédonie  | 11-15 avril 2011 |
| Atelier UIT-AICTO sur la gestion du spectre radioélectrique pour les services de Terre | Amman, Jordanie | 10-12 mai 2011 |
| Atelier sur la gestion régionale du spectre et le passage à la radiodiffusion DTTB  | Hanoi, Viet Nam | 26-27 mai 2011 |
| **Questions relatives aux commissions d'études** |
| Atelier conjoint UIT/UER sur l'accessibilité de la radiodiffusion et de la TVIP - L'accès pour tous | Genève | 23-24 nov. 2010 |

En outre, le Département des services spatiaux du BR a organisé à Genève des réunions et des ateliers avec des représentants du Venezuela, des Pays-Bas et de la Bolivie pendant le premier semestre de 2010 et a participé à l'atelier ONU/OOSA/ESA sur les petits satellites (Graz, Autriche). Le Département des commissions d'études du BR a participé à des réunions de l'ONU consacrées aux changements climatiques (par exemple aux "Pourparlers de Tianjin (Chine) sur les changements climatiques" organisés dans le cadre de la CCNUCC, à la 16ème Conférence des Parties tenue à Cancun (Mexique), à la 15ème réunion du Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale et à la 24ème édition du Forum mondial sur la recherche en matière de technologies hertziennes (Penang, Malaisie) ainsi qu'à la 34ème réunion commune de la RCC sur la CEM.

Le Séminaire mondial des radiocommunications de 2010 (WRS-10) s'est tenu en présence de 469 participants représentant 115 Etats Membres et 21 représentants de 11 organisations. Trente‑six bourses ont été octroyées aux délégués des pays suivants: Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Gambie, Haïti, Indonésie, Kirghizistan, République démocratique populaire Lao, Lesotho, Madagascar, Maldives, Mali, Mauritanie, Moldova, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Samoa, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Ouganda, Viet Nam et Yémen.

Pour 2011, le BR, en coopération avec le BDT, envisage d'organiser plusieurs ateliers de l'UIT sur la gestion du spectre, l'accent étant mis en particulier sur le passage à la radiodiffusion numérique de Terre et au dividende numérique. Ces ateliers visent à examiner les besoins particuliers en matière de gestion du spectre au niveau sous régional. Ils seront organisés conjointement avec les parties intéressées dans chaque sous-région, en collaboration étroite avec le BDT et les bureaux régionaux de l'UIT. Le programme détaillé est accessible sur le site web l'UIT-R (voir la rubrique «Séminaires/ateliers»).

## 8.1 Coordination intersectorielle des séminaires et ateliers

L'Annexe 2 de la Décision 5 de la Conférence de plénipotentiaires énumère un certain nombre de mesures de réduction des dépenses pour l'exercice budgétaire 2012-2015 et préconise à cette fin «la coordination et l'harmonisation des séminaires et ateliers organisés par les trois Secteurs, afin d'éviter qu'ils ne portent sur les mêmes sujets et de permettre au secrétariat d'y participer le plus efficacement possible».

Les Directeurs des trois Bureaux ont décidé de créer un Groupe d'action mixte chargé de rationaliser, de coordonner et de regrouper les manifestations organisées sur un même thème. En conséquence, tous les ateliers et les séminaires porteront le label UIT pour traduire le concept d'une «UIT soudée» et ne correspondront plus à des manifestations propres à tel ou tel Secteur.

Le Groupe d'action s'est réuni à plusieurs reprises pendant les premier et deuxième trimestre de 2011 pour: 1) identifier très rapidement les manifestations qui sont prévues afin de trouver au plus tôt des synergies; 2) identifier les possibilités de regroupement des manifestations; et 3) lorsqu'il n'est pas possible de regrouper des manifestations, par exemple dans les cas où celles-ci ne s'adressent pas au même public, recenser les domaines où des synergies sont possibles (date et lieu choisis de façon que ces manifestations coïncident le plus possible avec ceux des manifestations existantes afin de réduire les frais administratifs généraux (coûts liés à la participation d'experts, frais logistiques, frais de voyage, recours à des services d'experts internes, coordination des contenus, etc.).

Le Groupe d'action a également dressé la liste des thèmes pour lesquels une coordination intersectorielle s'avérait nécessaire et des coordonnateurs de chaque Bureau et du Secrétariat général ont été désignés pour chacun des thèmes suivants: accessibilité, conformité et interopérabilité, Académie UIT, gestion du spectre, radiodiffusion, statistiques, sécurité, télécommunications d'urgence et changements climatiques.

# 9 Statistiques relatives aux Membres de Secteur et aux Associés

Les statistiques relatives aux Membres de Secteur et aux Associés seront présentées dans un Addendum au présent document.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_